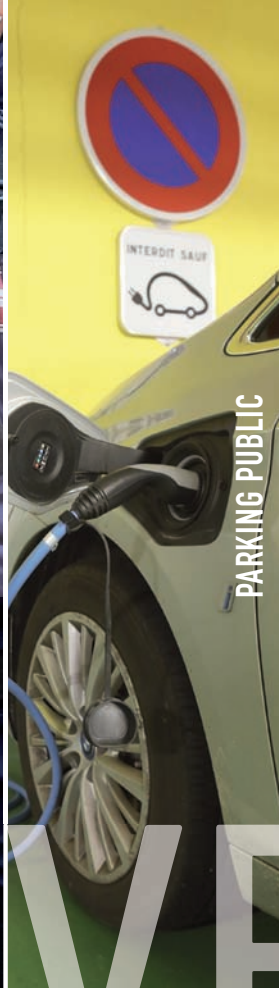




ABONNEMENT



PARKING PUBLIC



TARIFS



ZONE ROUGE

LIVRET

STATIONNEMENT

Partageons l'espace public

Stationnement

Visiteurs, résidents, professionnels...
partageons l'espace public !



Stationner en centre-ville

Le stationnement dans la rue

En centre-ville, le stationnement est payant de 9h à 19h, du lundi au vendredi.

Il est gratuit les samedis, dimanches, jours fériés et au mois d'août.

Les places de stationnement extérieures, dites « de surface », sont divisées en trois zones aux règles et tarifs spécifiques.

En dehors de ces zones, le stationnement est gratuit ou réglementé en zone bleue : durée limitée avec obligation de présenter un disque de stationnement sur le tableau de bord.

Étudiants, salariés, habitants...

Vous pouvez bénéficier d'abonnements à tarifs préférentiels dans les parkings publics de la ville.

Renseignez-vous.

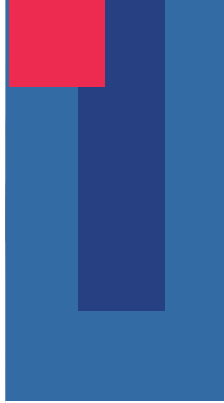


+ d'infos
sur effia.com et
Evrycourcouronnes.fr

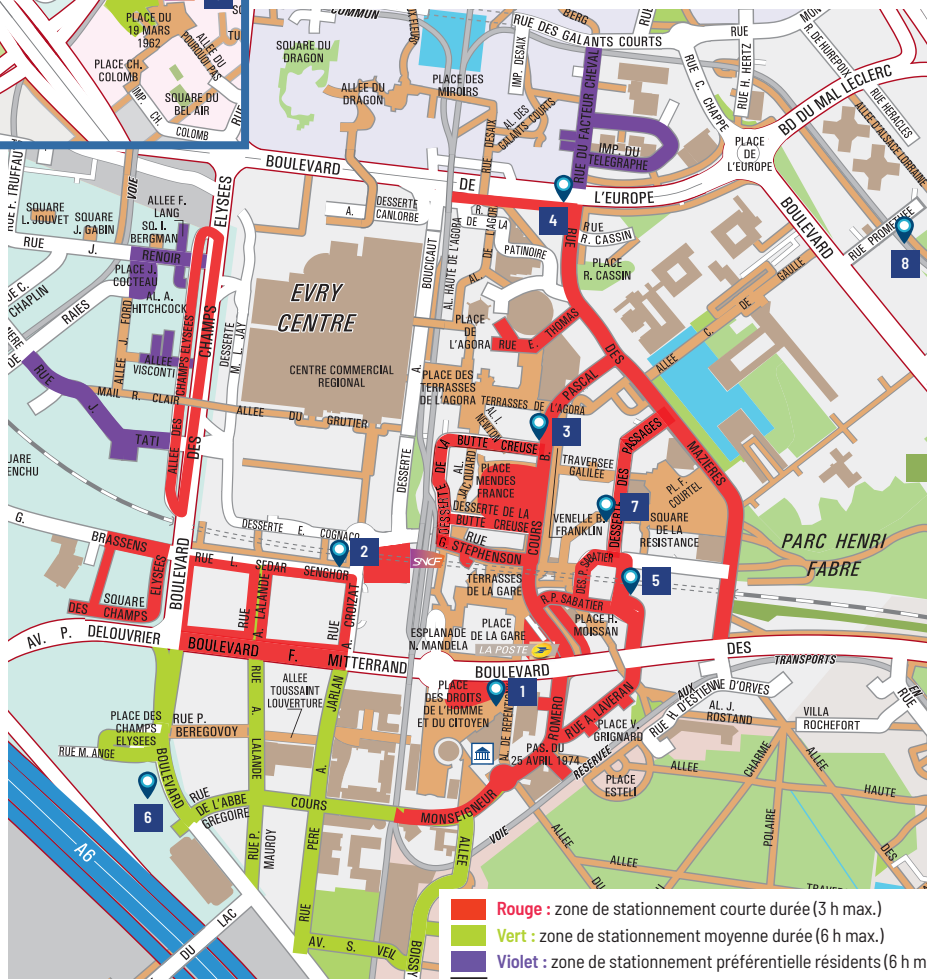
Les parkings publics

9 parkings payants disposant de places pour les personnes à mobilité réduite et de bornes de recharge pour véhicules électriques.

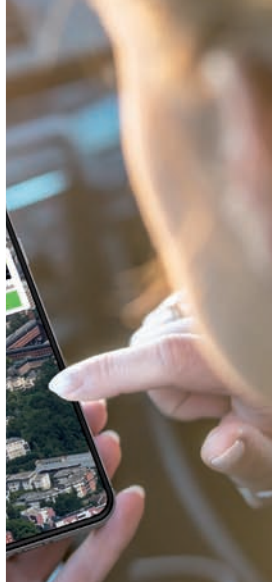
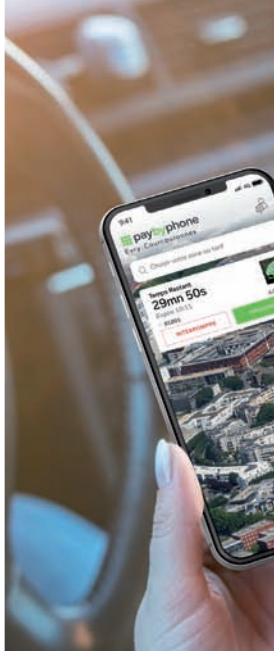
- 1 Parking Mairie - Cathédrale** : accès par la contre-allée bd des Coquibus
- 2 Parking Léopold Sédar-Senghor** : accès rue Léopold Sédar-Senghor (en dehors des jours de marché, les mercredis et samedis)
- 3 Parking des Terrasses** : accès bd de l'Europe et cours Blaise Pascal
- 4 Parking de la Patinoire** : accès bd de l'Europe
- 5 Parking Sabatier (Gare RER)** : accès desserte des Passages
- 6 Parking de l'Hôtel d'Agglomération** : accès bd de l'Yerres
- 7 Parking des Passages (abonnés uniquement)** : accès cours Blaise Pascal, desserte Sabatier et desserte des Passages
- 8 Parking de la Préfecture** : accès rue Prométhée
- 9 Parking de la gare du Bras de Fer (abonnés uniquement)** : accès rue du Bel Air



Secteur Bras de Fer



- Rouge : zone de stationnement courte durée (3 h max.)
- Vert : zone de stationnement moyenne durée (6 h max.)
- Violet : zone de stationnement préférentielle résidents (6 h max.)
- Blanc : Voies non ouvertes à la circulation ou ne comportant pas de places de stationnement
- 📍 Parkings publics



Tarifs du stationnement sur la voirie



15 minutes gratuites

Pour faciliter les « petites courses » et la « dépose minute », la Ville offre les 15 premières minutes de stationnement sur les places payantes : **ticket horodateur obligatoire à présenter** comme justificatif sur le tableau de bord.

> Pensez à présenter votre titre résident et votre abonnement de manière visible sur le tableau de bord du véhicule, à côté de la vignette d'assurance.

L'abonnement n'est valable que pour un véhicule !

> Offrez le stationnement à vos clients

Commerçants, pour cela il suffit d'acheter des jetons de stationnement.

1 jeton = 1h de stationnement.

1 jeton = 1,50 € en zone rouge / 1,12 € sur la zone du Bras de Fer.

Vendus par lot - 50 unités minimum.

Tarifs	Visiteurs	Résidents (titre en cours de validité)	Professionnels (sur abonnement)
ZONE ROUGE		Tarifs uniquement sur abonnement	Toute zone rouge
1-15 minutes	GRATUIT*	GRATUIT* avec ou sans abonnement	
16-30 minutes	1 €		
31-45 minutes	1,50 €	1 mois / 30 €	1 mois / 30 €
46-1h	2 €		
1h01-1h15	2,50 €	3 mois / 80 €	3 mois / 55 €
1h16-1h30	3 €		
1h31-1h45	3,50 €	6 mois / 160 €	6 mois / 110 €
1h46-2h	4 €		
2h01-2h30	17 €	1 an / 300 €	1 an / 200 €
2h31-3h	30 €		
ZONE VERTE		Paiement à l'horodateur ou sur abonnement	Toute zone verte
1-15 minutes	GRATUIT*	Sur horodateur uniquement 1 jour / 2 €	
16-30 minutes	1 €	7 jours consécutifs / 10 €	1 mois / 30 €
31 minutes-1h	1,50 €		
1h01-2h	2,50 €	Au-delà de 7 jours / Tarifs sur abonnement uniquement	3 mois / 55 €
2h01-3h	3,50 €	1 mois / 20 €	
3h01-4h	4,50 €	3 mois / 55 €	6 mois / 110 €
4h01-5h	5 €	6 mois / 110 €	
5h01-5h30	17 €	1 an / 200 €	1 an / 200 €
5h31-6h	30 €		
ZONE VIOLETTE			
		Stationnement gratuit pour le 1 ^{er} véhicule du foyer fiscal	Pas d'abonnement
1-15 minutes	GRATUIT	Tarifs pour le 2 nd véhicule du foyer	
16-30 minutes	1 €	1 jour / 2 €	
31 minutes-1h	1,50 €	7 jours consécutifs / 10 €	
1h01-2h	2,50 €	1 mois / 20 €	
2h01-3h	3,50 €	3 mois / 55 €	
3h01-4h	4,50 €	6 mois / 110 €	
4h01-5h	5 €	1 an / 200 €	
5h01-5h30	17 €		
5h31-6h	30 €		

SECTEUR BRAS DE FER (parking de la Gare)	Tarifs zone verte	Pas de tarifs résidents	Tarifs identiques abonnements zones rouge et verte
---	-------------------	-------------------------	--

*Ticket horodateur gratuit à présenter sur le tableau de bord

Je me gare dans la rue

Comment payer ?

- Directement à l'horodateur en espèces ou carte bancaire, à partir de 0,50 €
Ticket de l'horodateur à apposer derrière le pare-brise du véhicule, côté trottoir, de façon visible.
- Avec votre téléphone mobile grâce à l'application PayByPhone (iOS et Android).

L'appli permet de payer la durée réelle passée en stationnement, et de modifier la durée à distance depuis son smartphone. Pas de ticket horodateur.



Je n'ai pas payé mon stationnement...

Dans la rue, en cas de non-paiement ou de dépassement de la durée de stationnement, l'usager devra payer un Forfait de Post-Stationnement (FPS) qui s'élève à 30 €. Si le règlement est effectué dans les 10 jours suivant l'édition du FPS, une réduction de 5 € est appliquée par la Ville, soit 25 € à payer.

Attention : le FPS a une durée limitée. Un nouveau FPS peut être délivré si le stationnement se prolonge sur la même place après la fin de la date d'effet du FPS.

Comment sont utilisées les recettes du stationnement payant ?

Les communes perçoivent la totalité des recettes liées au stationnement



payant. Mais, s'agissant du Forfait Post-Stationnement (FPS), une grande partie est reversée à Île-de-France Mobilités et à la Région Île-de-France pour participer au financement de solutions de transport pour les Franciliens.

Je suis résident ou professionnel, comment obtenir mon abonnement ?

Les salariés, commerçants et professionnels, dont le siège, les locaux administratifs ou commerciaux sont installés dans le périmètre du stationnement payant peuvent bénéficier d'un abonnement avec possibilité de stationner en zones rouge et verte des secteurs payants du Centre-Ville et de la Gare du Bras de Fer.

Plus d'infos sur les pièces justificatives à fournir pour votre abonnement, tél. au 01 60 78 51 74 (accueil Police Municipale).

Pour obtenir votre abonnement, vous devez faire votre demande auprès du

Guichet du Stationnement Payant :

Par courrier :

Direction de la Police Municipale et de la Tranquillité Publique
6/7 Clos de la Cathédrale
91000 Évry-Courcouronnes

L'abonnement vous sera expédié environ 10 jours après réception du dossier complet.



Sur place :

Déposez votre dossier au Guichet du Stationnement Payant, à la Direction de la Police Municipale et de la Tranquillité Publique (6/7 Clos de la Cathédrale), du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h (sauf jeudi 18h), et les premiers samedis de chaque mois, de 9h à 12h.

Votre demande est traitée immédiatement et vos titres remis en direct.

Suis-je un cas particulier ?

Je suis un professionnel médical ou paramédical

Avec un caducée en cours de validité apposé sur le pare-brise, vous bénéficiez de la gratuité du stationnement durant 2h, uniquement dans le cadre des visites ou des soins à domicile. La durée de stationnement est contrôlée par disque horaire.

Pour les autres cas, notamment le stationnement aux abords du lieu de travail, les professions médicales sont soumises aux règles générales de stationnement et peuvent bénéficier d'un abonnement professionnel.

Je suis une personne à mobilité réduite

Même en zones de stationnement payant, la carte européenne de stationnement

permet de se garer gratuitement sur les places matérialisées et réservées Personne à Mobilité Réduite.

Je circule en véhicule propre

Le stationnement est gratuit pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur les emplacements équipés d'une borne de recharge et uniquement pendant la durée de rechargement.

Je circule à moto ou en scooter

Le principe d'égalité des usagers s'applique car ni le Code de la route, ni la réglementation locale ne peuvent distinguer une auto d'une moto. En zone payante, les mêmes règles de stationnement s'appliquent aux deux-roues.

Des formules d'abonnement sont mises en place dans les parkings en ouvrage.

Je circule à vélo

Des parcs à vélo ont été aménagés aux abords des gares RER notamment, dont un parking sécurisé Véligo à la gare « Évry-Courcouronnes » : parking payant, 20 € / an pour les détenteurs de la carte Navigo. Des arceaux sont également mis à disposition gratuitement sur les trottoirs à proximité des principaux bâtiments municipaux et intercommunaux. Pensez à les utiliser et à veiller à ce que votre vélo ne gêne pas la circulation des piétons.



Pour tout renseignement ou réclamation :

Direction de la Police Municipale et de la Tranquillité Publique

6/7 Clos de la Cathédrale

91000 Évry-Courcouronnes

Téléphone : 0 805 05 91 91 (Numéro vert gratuit)

stationnement@evrycourcouronnes.fr